

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 542

présenté par
M. Reynès

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« La concertation sur les bassins Rhône et Saône sera relancée dès 2009. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet Seine Nord Europe est bien sûr pertinent et indispensable, mais il ne suffit pas à lui seul à développer de façon optimale le transport fluvial.